

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1366 :

Schéma directeur d'aménagement lumière de la ville de Saint-Pierre - Approbation du projet

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick), TIONOHOU Sabrina (par Madame FERDE Thérèse), MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan), DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

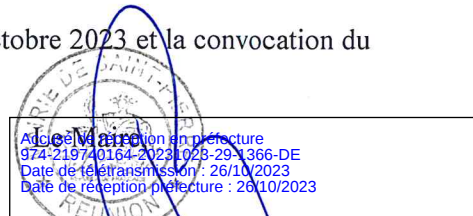
ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°29/1366 : Schéma directeur d'aménagement lumière de la ville de Saint-Pierre - Approbation du projet.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a souhaité réaliser un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL).

Ce dernier permet de cartographier les différents points d'éclairage public sur le territoire communal et définir ainsi les besoins en éclairage, et ce, en adéquation avec l'analyse des rythmes de vie.

L'examen mené dans le cadre du SDAL offre, dès lors, la possibilité de calibrer l'éclairage en fonction des besoins.

Il convient de préciser que le SDAL établit un cadre général pour l'aménagement lumière dans lequel devront s'inscrire les projets d'éclairage extérieur mis en œuvre sur la Ville.

Au-delà de la simple application des normes et du cadre législatif, le SDAL traduit l'ambition environnementale de la Ville en définissant pour chaque voie :

- un niveau de performance photométrique à atteindre pour assurer le confort et la sécurité des usagers,
- une ambiance lumineuse adaptée à l'usage, définie par une température de couleur et une typologie de matériel à mettre en place,
- une plage de fonctionnement adaptée aux usages et respectueuse de l'environnement.

Mais encore, il convient de préciser que la Ville de Saint-Pierre, au travers de ce schéma directeur d'aménagement Lumière, a pour objectif, notamment :

- l'harmonisation de l'éclairage public sur le territoire communal,
- la mise en valeur des sites,
- l'adaptation de l'éclairage public selon les besoins,
- le recours à l'éco énergie via un programme LED (diminution de l'éclairage public de nuit – 75% d'amélioration de la consommation d'énergie sur le territoire),
- la préservation des corridors.

Ce schéma directeur est joint, en annexe, de la présente délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière de la Ville de Saint-Pierre,
- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services Techniques ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** tout document se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Mise de réception en préfecture
974219740164-20231023-29-1366-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023